

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

Depuis le 15 septembre 2020, et pour une durée de 5 ans, les Communautés de Communes de la Haute Somme et Terre de Picardie, en partenariat avec l'ANAH, ont mis en place une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Revitalisation Rurale (OPAH-RR).

Qu'est-ce que l'OPAH ?

Ce dispositif vise à inciter les propriétaires privés à réaliser des travaux grâce à des aides financières et à un accompagnement gratuit sur les plans administratifs, techniques et financiers. Vous êtes propriétaires occupants ou propriétaires bailleurs et vous souhaitez effectuer des travaux de rénovation énergétique, de réhabilitation ou d'adaptation dans votre logement ? Vous pouvez bénéficier d'aider pour financer votre projet (sous condition de ressources pour les propriétaires occupants et avec conventionnement de loyers pour des logements locatifs).

Quels sont les objectifs ?

Cette opération traduit la politique volontariste et incitative des deux intercommunalités pour la réhabilitation de l'habitat ancien et/ou insalubre et vise un objectif d'accompagnement de 450 logements. Les 3 priorités sont :

- la valorisation des projets d'économie d'énergie
- la lutte contre l'habitat insalubre et dégradé
- la réduction des logements vacants dans l'ancien

Pour qui ?

- les propriétaires occupants sous condition de ressources
- les propriétaires qui louent et qui souhaitent mettre en location un logement (sous réserve de s'engager à louer leur logement à des locataires aux ressources modestes et à pratiquer des loyers abordables)

Quels travaux sont éligibles ?

- les travaux de rénovation énergétique : isolation, remplacement du système de chauffage, VMC, changement de menuiseries extérieures...;
- les travaux de réhabilitation globale et complète du logement;
- les travaux d'adaptation de votre logement pour vous faciliter la vie au quotidien et y vivre le plus longtemps possible : salle de bain adaptée, WC réhaussé, rampe d'accès, monte escalier...

Quels avantages pour vous ?

- un accompagnement conseil gratuit pour vous tout au long de votre projet : il sera réalisé par SOLIHA qui vous aidera à définir et suivre la réalisation de vos travaux;
- des aides financières pour concrétiser votre projet de rénovation de votre logement

Quelles aides ?

Pour financer votre projet de rénovation, sous certaines conditions, vous pouvez bénéficier des aides de :

- l'ANAH : Agence Nationale de l'Habitat,
- des Communautés de Communes.

Ces subventions sont cumulables avec les aides suivantes : Action Logement, Conseil Régional, Conseil Départemental, caisses de retraites, TVA à taux réduit, Éco-prêt à taux zéro...

En plus des aides publiques, différentes subventions et aides peuvent être attribuées en fonction de la transition énergétique :

- Les installations de production d'énergie solaire chez les particuliers peuvent bénéficier d'aides ou de financements spécifiques

[Je me renseigne sur les aides pour l'installation de panneaux solaires](#)